

L'observation et la rétroaction - Leadership en SST

Une activité pour prévenir les accidents de travail

Présentation pour les employés et CLSST

Service des ressources humaines
Direction santé, sécurité et mieux-être
Division de la prévention

Politique en santé et sécurité du travail

Cette politique s'applique à toutes les unités administratives de la Ville de Montréal et à tous ses employés.

Énoncé de la politique

Les employés de la Ville de Montréal sont sa principale richesse et leur santé et leur sécurité au travail sont une priorité organisationnelle.

La Ville de Montréal considère que pour être efficace en matière de santé et de sécurité du travail, le partenariat avec ses employés et ses partenaires syndicaux est essentiel.

La Ville de Montréal s'engage à protéger la santé de ses employés et à assurer leur sécurité et leur intégrité physique au travail et, notamment, à :

- procurer un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous ses employés;
- gérer les activités municipales de façon à se conformer aux lois et aux règlements en vigueur, aux politiques et aux accords de la Ville et aux conventions collectives de travail;
- faire preuve de leadership et de responsabilité en matière de santé et de sécurité au travail;

- intégrer les préoccupations de santé et sécurité au travail à tous les aspects de ses pratiques de gestion;
- favoriser le partenariat et susciter la collaboration de ses employés dans l'identification, l'évaluation, l'élimination et le contrôle des risques;
- favoriser l'implication de ses employés dans la recherche et la mise en place de solutions;
- sensibiliser régulièrement ses employés à adopter des comportements sécuritaires;
- établir, communiquer et faire respecter, avec la participation des employés, les règles et les méthodes de travail sécuritaires;
- soutenir le développement et l'implantation d'un système de gestion en santé et sécurité du travail, de programmes de prévention pertinents et de mécanismes d'amélioration continue, tendant vers l'application d'une norme reconnue telle que OHSAS 18001.

Responsable de l'application et du suivi

L'application de cette politique est encadrée par une directive émise par le directeur général sur les rôles, les responsabilités et la reddition de comptes en matière de santé et de sécurité du travail.

Tous les cadres de direction, gestionnaires et responsables ont le devoir de faire le suivi de cette politique et d'en rendre compte par la voie hiérarchique.

Chaque directeur doit s'assurer que la Politique en santé et sécurité du travail est connue des employés et est affichée sur les lieux de travail.

ADOPTÉE LE 10 OCTOBRE 2012

Sensibiliser régulièrement ses employés à adopter des comportements sécuritaires

Établir, communiquer et faire respecter avec la participation des employés, les règles et les méthodes de travail sécuritaires

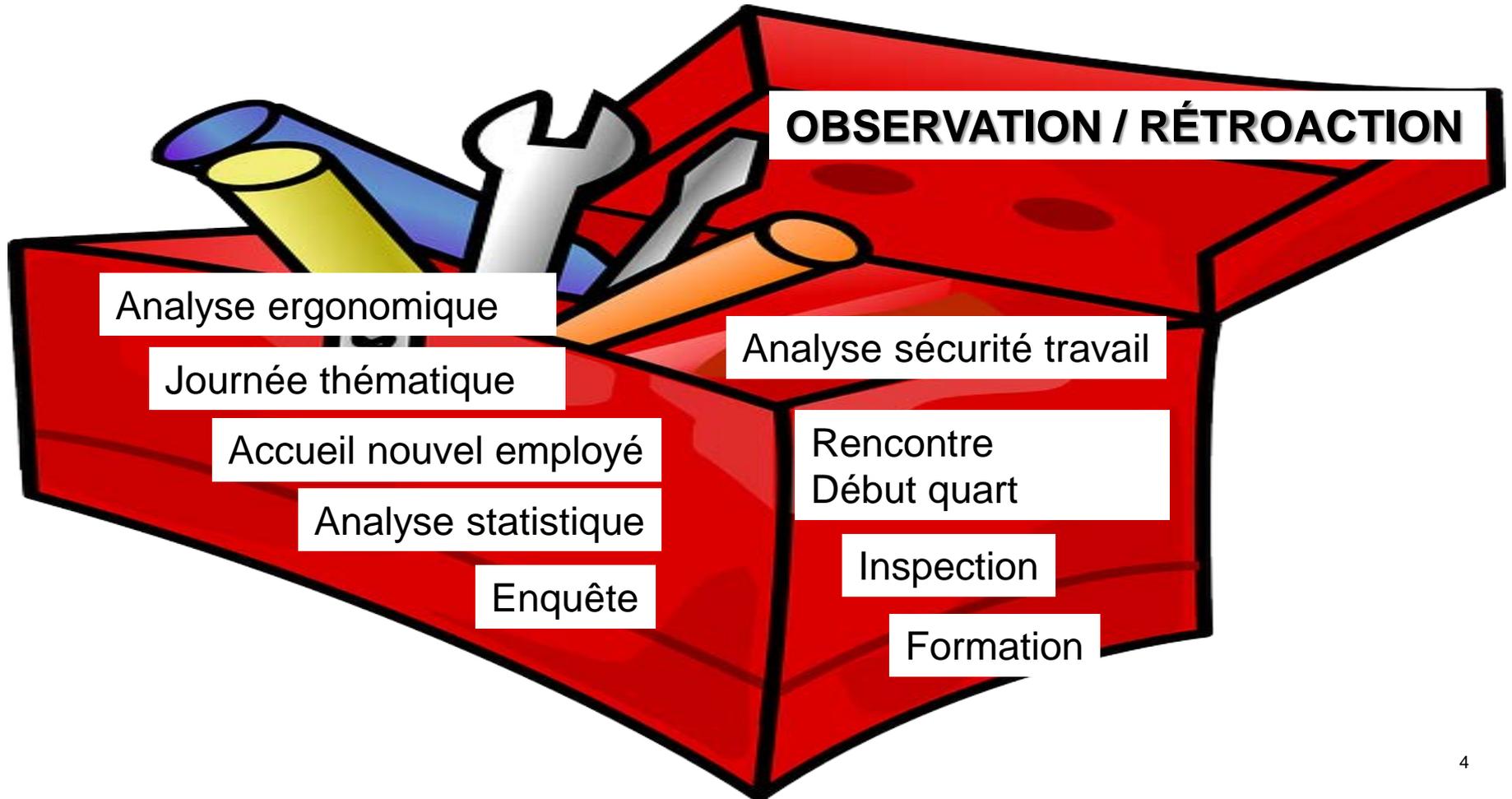


Pourquoi cette activité de prévention?

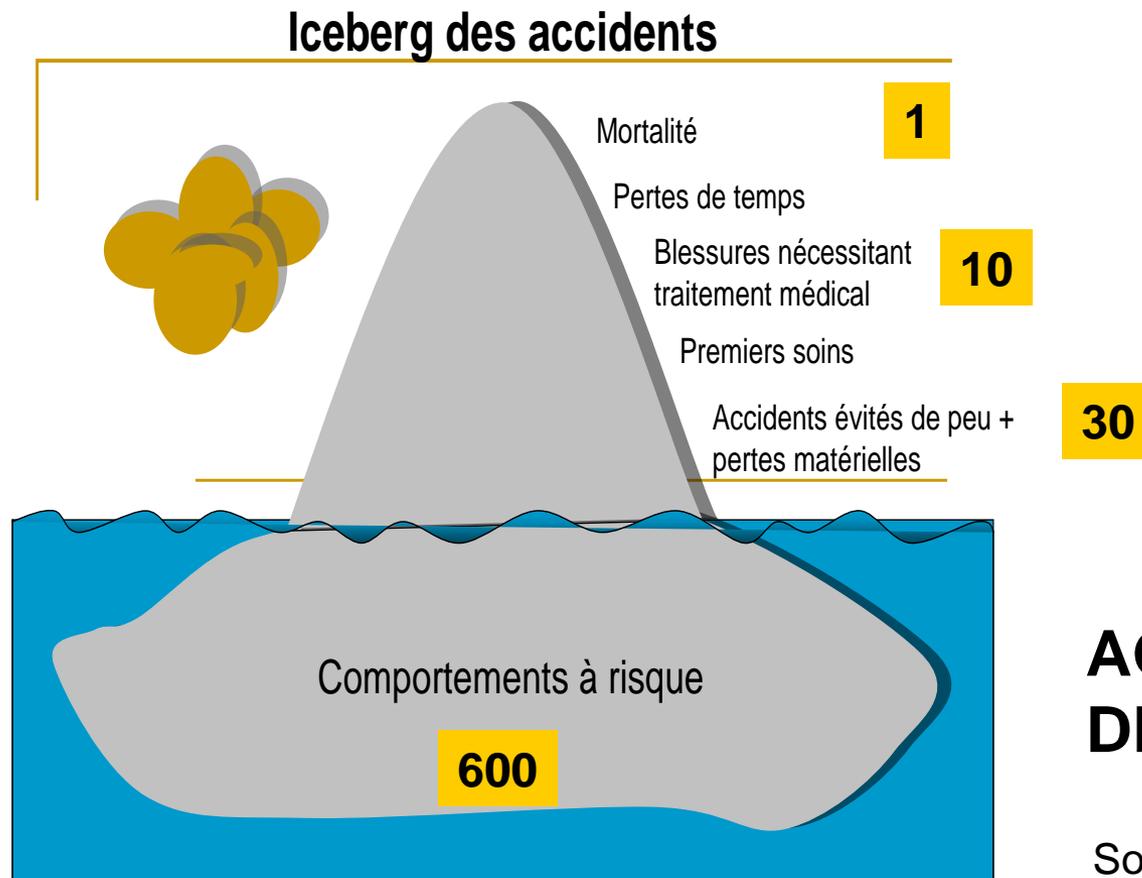
POUR :

- ✓ Me permettre d'exercer mon leadership de gestionnaire en SST
- ✓ Mieux nous outiller pour jouer notre rôle respectif en SST
- ✓ Contribuer à l'atteinte de nos objectifs communs en SST
- ✓ Contribuer au développement d'une culture de prévention

Observation / Rétroaction – Leadership SST: Activité de prévention à valeur ajoutée



Pourquoi agir sur les comportements?



**AGIR EN AMONT
DES RISQUES**

Source : E. Bird

Qu'est-ce que cela nous rapporte?

► **Gestionnaires, employés, représentants syndicaux et CLSS**

- ✓ Nous intervenons **avant** l'accident;
- ✓ Nous **gagnons du temps** sur les enquêtes d'accidents évités;
- ✓ Nous connaissons et percevons de la même manière les **risques** auxquels nous sommes exposés;
- ✓ Nous nous préoccupons de nous et nous sommes prêts à participer au **changement de culture** ainsi qu'à modifier certaines de nos habitudes;
- ✓ Nous sommes perçus en tant que gestionnaires **aidants** plutôt que contrôlants (nos interventions ne sont pas perçues comme une punition);
- ✓ En agissant sur la santé et la sécurité, la productivité et la qualité s'améliorent en plus de la sécurité.

Les causes d'accidents

- ✓ Un accident est la rencontre dans le temps et dans l'espace de **plusieurs causes**, rarement d'une seule.
- ✓ Dans plus de 80 % des accidents, une des causes présentes est le **comportement** des employés **et** des gestionnaires :
 - Exemple 1 : Un gestionnaire tolère la présence des employés sur le marchepied pendant la marche arrière du camion de vidanges;
 - Exemple 2 : Un employé ne verrouille pas un équipement avec son cadenas personnel pour un entretien dans une zone dangereuse.
- ✓ Il faut poursuivre l'identification des causes matérielles mais il faut **aussi agir** sur les comportements.

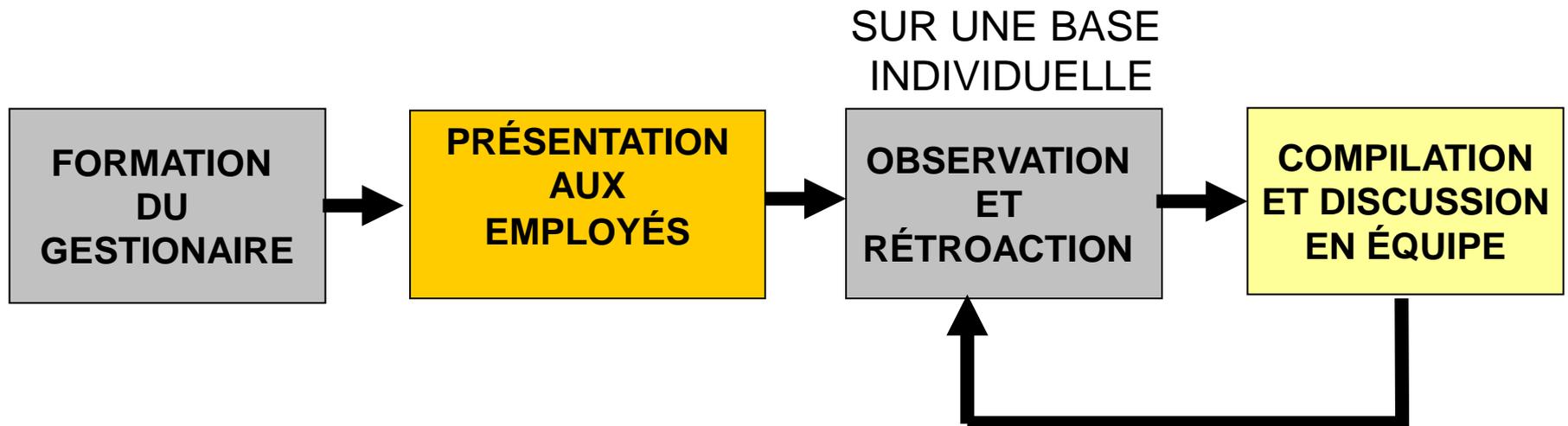
Par quels comportements débiter l'observation?

- ✓ Qui se blesse?
 - Catégories de métier
- ✓ Comment se blessent-ils ou quels sont les «*passer proche*»?
 - Quelles tâches exécutent-ils au moment des blessures (avec et sans perte de temps)?
- ✓ Quels sont les genres d'accidents les plus fréquents?
- ✓ **Analyser les descriptions d'accidents**
- ✓ **Consulter le CLSS**
- ✓ **Sonder les questionnaires de premier niveau**

Fiche d'observation de notre secteur (modèle)

Service de la diversité sociale et des sports		FICHE D'OBSERVATION	
Montréal 			
Adresse :		Date : / /	Heure :
Effectué par :			
Éléments à observer	Conforme		Description et intervention
	Oui	Non	
POSITION ET UTILISATION DU CORPS LORS DE MANTENTION DE CHARGE			
PRÉVENIR LES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES (TMS)			
Les mouvements sont fluides lors de la prise d'un objet, lors de son déplacement (soulever, tirer, pousser) et lors de son dépôt			
Prendre une bonne technique de manutention Garder les 3 courbures de la colonne, faire demi-squat si requis Avoir une bonne prise sur l'objet etc.			 <p style="text-align: center;">bonnes prises et bonnes positions</p>
<p>Charge équilibrée bonne position mauvaise position</p> 			
Soulever à deux un objet pesant ou encombrant			
Limiter la durée de transport de la charge (lancer déchets, utiliser un aide à la manutention comme un charriot)			
Les pieds sont placés dans le sens du mouvement (pas de rotation de la colonne)			
Éviter les positions contraignantes pour les membres supérieurs (pas d'amplitude maximale : épaules, coudes et poignets)			
EPI			
Port de chaussures (souliers ou bottes) de sécurité avec cap d'acier et semelle antidérapante			

Processus avec l'équipe



Facteurs de succès

- ✓ Implication des CGC en SST
- ✓ Participation des représentants à la prévention du syndicat à l'ouverture des formations avec les directeurs
- ✓ Implication du CLSS dès le début
- ✓ Suivi des observations dépersonnalisées en comité de gestion
- ✓ Présentation des résultats à l'équipe pour améliorer nos pratiques
- ✓ Engagement de la direction à agir sur les barrières aux comportements souhaités (conditions matérielles)
- ✓ Participation de tous (vous et moi) à cette activité de prévention